

**Enseignement religieux à l’école publique : la zizanie entre l’Alsace et la Moselle.**

L’hebdomadaire messin « La Semaine » a publié le 29/03/2018 une déclaration de l’évêque de Metz, Mgr Lagleize, qui s’oppose au projet « d’Éducation au dialogue interculturel et interreligieux » (EDII) porté par l’archevêché de Strasbourg et les responsables protestants. Il déclare : « *Le vrai dialogue ne peut se construire que si chacun est bien formé dans sa propre tradition.*». Il estime que l’EDII est porteur de « *syncrétisme religieux*. »

Cette vision antinomique des autorités religieuses catholiques concernant l’enseignement religieux à l’école publique en Alsace et Moselle, démontre l’ambiguïté des textes juridiques de référence.

D’autre part, en inscrivant de moins en moins leurs enfants au cours de religion (autour de 30% sur l’ensemble des cycles), les parents d’élèves révèlent le caractère obsolète de cet enseignement quel que soit sa forme. Il est temps que l’État reconnaisse cet état de fait.

L’État doit sans délai clarifier et faire évoluer la situation juridique de cet enseignement en mettant en œuvre les recommandations de l’Observatoire de la Laïcité, en le rendant juridiquement optionnel et en l’organisant à l’élémentaire, en dehors des 24 heures hebdomadaires, en 25E heure (en cinq ans, les élèves perdent actuellement 180 heures d’enseignements nationaux).

**L’État doit sans délai refuser le projet de l’EDII.**

**Du point de vue pédagogique,** ce projet brouillerait des enseignements laïques de l’éducation nationale en se les appropriant et en les traitant dans le contexte « *des dogmes, de la foi, des credo*».

**Du point de vue administratif**, en prétendant s’abstraire totalement de la réglementation en vigueur et en ne reconnaissant pas le caractère confessionnel de l’enseignement religieux, ce projet contournerait la décision Somodia du Conseil constitutionnel. Il aurait aussi pour effet de ne pas respecter la neutralité de l’État, de faire passer l’enseignement religieux pour un enseignement de l’Education Nationale. De plus, en rendant cet enseignement obligatoire, il conduirait à refuser aux parents, le droit de dispenser leurs enfants.

Pour Laïcité d’accord :

Bernard Anclin, Président